



DEMANDE D'AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

A adresser par courrier ou par courriel à :
Mairie de Bègles - 77 rue Calixte Camelle
Service Espaces Publics - Bordeaux Métropole



Tél : 05 56 49 88 72 / Courriel : espaces-publics@mairie-begles.fr

DEMANDEUR

Nom : Prénom :
Entreprise :
Numéro de SIRET :
Si titulaire d'une Autorisation d'Urbanisme PC, DP n°33039.....Z.....
Adresse facturable :
Adresse :
Code postal : Ville :
Téléphone : Courriel :@.....

ADRESSE ET DELAI DE L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Adresse de l'occupation :
Date de début : et de fin :

A NOTER : l'arrêté ne pourra être délivré sans le ou les **PLAN(S) DE SITUATION** avec la zone d'emprise matérialisée (1/2 chaussée, empiètement sur chaussée et/ou trottoir, stationnement, bande et/ou piste cyclable...).

Si FERMETURE de rue nécessaire : du/...../..... au/...../..... de heures à heures.

Vous devez fournir un plan de déviation et mettre en place la signalisation nécessaire sur site.

NATURE(S) DE L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

➤ A transmettre 15 jours avant le début de l'occupation :

<input type="checkbox"/> Stationnement pour déménagement	<input type="checkbox"/> Manifestation et/ou festivité	<input type="checkbox"/> Tournage de film
<input type="checkbox"/> Vide-greniers	<input type="checkbox"/> Repas de rues	

➤ A transmettre 30 jours avant le début de l'occupation :

<input type="checkbox"/> Stationnement (1 place = 10 m ²) Nombre de places = m ²	<input type="checkbox"/> Grue mobile / nacelle / autre engin Largeur : x longueur : = m ²	<input type="checkbox"/> Livraison (matériaux, poids lourd...) Largeur : x longueur : = m ²
<input type="checkbox"/> Benne Largeur : x longueur : =m ²	<input type="checkbox"/> Échafaudage Largeur : x longueur : =m ²	<input type="checkbox"/> Clôture Largeur : x longueur : =m ²
<input type="checkbox"/> Échafaudage volant / Appareillages servant aux réparations : Par unité :		

RAPPEL : Les signalisations provisoires avancées et de positions seront conformes à la réglementation routière en vigueur et seront **misés en place par le demandeur et sous son entière responsabilité** durant la totalité de l'occupation.
La transmission de l'arrêté signé par le Maire de Bègles vaudra autorisation d'occupation du domaine public. Le demandeur est dans l'obligation **d'afficher l'arrêté et le stationnement interdit au minimum 48h avant le début de l'occupation du domaine public.**

DEMANDE DE PROLONGATION

Toute demande de prolongation devra être effectuée au **minimum 15 jours avant** la date de fin de l'occupation.

Numéro de l'arrêté en cours de validité :

Demande de Prolongation jusqu'au :

Grille tarifaire : occupation du domaine public (délibération du 07 décembre 2021)

Occupation temporaire liée aux travaux	Tarifs 2022
Echafaudage - clôtures - stationnement chantier - benne Domaine public clôturé avec bardage de protection, dispositif anti-affiche, bâchage réglementaire	
Moins de 6 jours (par m ² et par jour)	2 €
De 6 jours ouvrés à 3 mois (par m ² au sol et par mois)	8 €
A partir du 4 ^{ème} mois (par m ² au sol et par mois)	14 €
Echafaudages volants, appareillages servant aux réparations (par unité et par semaine)	42 €
Dépôt de matériaux et travaux sans autorisations (par m ² et par jour)	16 €
Grutage mobile, manutention, espace de communication et/ou de vente (par place et par jour)	55 €
Livraison par place et par demi-journée	25 €

Les questions liées à la redevance sont à adresser à : pole.strategieteritoriale@mairie-begles.fr

Tél : 05.56.49.91.67 ou 05.56.49.88.93

LA FACTURATION SERA AUTOMATIQUEMENT EFFECTUEE SELON CETTE DECLARATION DANS UN DELAI DE 15 JOURS SUIVANT LA DATE PREVISIONNELLE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC. EN CAS D'ANNULATION DES TRAVAUX, IL VOUS APPARTIENT DE NOUS EN INFORMER AVANT CETTE ECHEANCE. A DEFAUT, AUCUN RECOURS NE POURRA ETRE ACCEPTE.

Nom :

A Le

Signature du demandeur :